

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### PIERRE EXPANSION

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 12 480 000 €  
Siège Social : 24, rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS PERRET  
342 833 472 RCS NANTERRE  
Visa AMF n° 92-32 du 20 mai 1992

La société Cofigest forestière trinité, agissant en qualité de gérant de la société Pierre expansion a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le :

**Mardi 3 juin 2008 à 14 heures**  
**24, rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS PERRET**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la société de gestion sur l'exercice 2007.
- Rapport du conseil de surveillance.
- Rapports du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice 2007, quitus à la société de gestion.
- Affectation du résultat de l'exercice 2007.
- Valeurs de la part.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et du suppléant.
- Autorisation de vente d'actifs.
- Rémunération du conseil de surveillance.
- Nomination d'un membre au conseil de surveillance.

#### PROJET DES RESOLUTIONS

##### **Première résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes de l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

##### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2007 à la société de gestion SERCC.

##### **Troisième résolution**

L'assemblée générale donne quitus au conseil de surveillance pour sa mission d'assistance et de contrôle pour l'exercice 2007.

##### **Quatrième résolution**

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.214-76 du code monétaire et financier et le rapport du conseil de surveillance, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont visées.

##### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice 2007 s'élève à la somme de 792 329,12 €  
et que majoré du report à nouveau de 550 788,43 €  
le montant total disponible atteint 1 343 117,55 €

L'assemblée générale décide de la répartition suivante :  
un dividende total de 842 400,00 €  
et de reporter à nouveau le solde, soit 500 717,55 €

##### **Sixième résolution**

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur comptable de 16 632 114,29 €, soit 213,23 € par part.

##### **Septième résolution**

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de réalisation de 14 680 430,05 €, soit 188,21 € par part.

##### **Huitième résolution**

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de reconstitution de 17 432 000 €, soit 223,49 € par part.

##### **Neuvième résolution**

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la société MAZARS et GUERARD, sise Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex, représentée par Madame Odile COULAUD, commissaire aux comptes de la SCPI, et nomme Monsieur Pierre SARDET, suppléant, et ce, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

***Dixième résolution***

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder à la vente d'un ou de plusieurs actifs du patrimoine aux conditions qu'elle jugera convenables, après consultation du conseil de surveillance et ce, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

***Onzième résolution***

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance, pour l'exercice 2008, à 4 000 €. Les membres du conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

***Douzième résolution***

L'assemblée générale renouvelle, en tant que membre du conseil de surveillance,

La **société ACMN-VIE**, société anonyme au capital de 146 806 703,40 €

Représentée par Monsieur Bernard LÉBRAS

Détenant 71 878 parts

Siège social : 173 boulevard Haussmann - 75008 Paris

et ce pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

***Treizième résolution***

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts ou formalités où besoin sera et d'une manière générale, faire le nécessaire.

*La Société de gestion*

**0805888**